## COLLOQUE SUR LA GRÈCE TABLE RONDE - LA DETTE GRECQUE À L'HEURE DU TROISIÈME MÉMORANDUM

\* \* \*

## 21 mars 2016

(Temps de parole : 10 minutes)

Mesdames, Messieurs,

Cette première table ronde est l'occasion de nous interroger sur la situation de la Grèce quelques mois seulement après qu'un troisième programme d'assistance financière a été décidé. Comme chacun le sait, le protocole d'accord signé en août 2015 procède d'un accouchement qui ne s'est pas fait sans douleur. En effet, quelques jours durant, l'éventualité d'une sortie de la République hellénique de la zone euro a cessé d'être une

hypothèse d'école et le « Grexit » a même pu, par moments, paraître inévitable.

Aussi, aujourd'hui, de nombreuses questions se posent. Le protocole d'accord proposé par les européennes est-il institutions de en mesure défis répondre aux auxquels la Grèce est confrontée ? Est-il compatible avec la situation actuelle de la République hellénique ? Les objectifs assignés à cette dernière, notamment en matière atteignables? budgétaire, sont-ils Grèce La dispose-t-elle de la capacité de se réformer en profondeur et de relancer son économie ? S'il est encore difficile, à ce jour, d'apporter des réponses définitives à ces différentes interrogations, je vais m'attacher à partager avec vous quelques

réflexions et constats issus d'un déplacement que j'ai effectué, au début de ce mois, à Athènes dans le cadre du groupe de suivi du plan d'aide à la Grèce, constitué à l'initiative des commissions des finances et des affaires européennes.

Tout d'abord, il convient de souligner la résilience de la société grecque. En dépit de l'ampleur des ajustements consentis par la Grèce, les solidarités familiales, notamment, ont permis de limiter les effets de la paupérisation sur une population frappée par la contraction de l'activité économique et la hausse du chômage, qui concerne désormais près du quart des actifs. De même, alors que la crise de l'été 2015 laissait présager une nette récession, les données les plus récentes font

apparaître une simple stagnation de la production, du fait de la résistance de la consommation des ménages. En outre, le gouvernement emmené par Aléxis Tsípras semble être désormais plus ouvert au dialogue avec les institutions européennes et les autres pays de la zone euro – ce qui constitue une condition essentielle de la réussite du troisième programme d'assistance.

Toutefois, des inquiétudes subsistent quant à la capacité de la Grèce à « normaliser » sa situation. En effet, lors des rencontres organisées dans le cadre du groupe de suivi avec des représentants des entreprises, voire des administrations, nous avons constaté la persistance de lourdeurs administratives. À titre d'illustration,

toute décision administrative, aussi insignifiante soit-elle, doit être transmise et signée par le ministre en personne, ce qui se traduit par un allongement considérable des délais de traitement des dossiers; d'aucuns y voient l'héritage d'une histoire politique profondément marquée par le clientélisme. Il est aussi apparu que les différents acteurs politiques et administratifs éprouvaient difficultés penser des à la réforme de l'administration, délaissant les aspects pratiques au profit de considérations de nature théorique - ce qui, de toute évidence, a des incidences très concrètes sur la manière dont sont conçues et mises en œuvre les réformes.

Par ailleurs, il est à craindre que l'adhésion des autorités grecques aux réformes convenues dans le protocole d'accord d'août dernier ne soit que relative. Le gouvernement donne, à bien des égards, le sentiment de n'adopter que « formellement » certaines des réformes figurant dans le protocole d'accord, comme s'il souhaitait « cocher des cases » en vue de satisfaire les institutions européennes. Il m'a ainsi été rapporté que des réformes avaient pu être inscrites dans la loi sans que les textes d'application ne soient jamais adoptés, lorsque ceux-ci n'étaient pas contraires à la lettre même de la loi.

Or, cette faible appropriation des réformes par le gouvernement grec s'inscrit dans un

contexte encore marqué par des fragilités politiques. En effet, des dissensions demeurent parmi les membres du groupe Syriza à la Vouli, ce qui pourrait menacer la stabilité du Gouvernement ou, du moins, contraindre son action réformatrice. Aussi, certains députés de l'opposition s'inquiètent de la capacité des autorités à faire adopter certaines réformes, notamment celles portant sur le marché du travail.

Ces difficultés à réformer sont d'autant plus préoccupantes que :

- premièrement, celles-ci gênent le rebond de l'économie grecque, dès lors que le pays dispose encore d'un potentiel industriel limité, qu'il doit attirer des investisseurs étrangers et que la

profitabilité des entreprises, grecques et étrangères, demeure limitée ;

- deuxièmement, elles **pèsent sur la consolidation des finances publiques**. En effet, des mesures doivent encore être prises en vue d'assurer la soutenabilité de la dépense publique, moderniser le système fiscal ou encore, plus immédiatement, améliorer le recouvrement de l'impôt qui reste insuffisant ;

- troisièmement, elles sont susceptibles de retarder le versement d'une nouvelle tranche d'aide à la Grèce, alors même que le pays devra faire face à un « pic » de remboursements de sa dette en juillet prochain.

S'agissant de la situation budgétaire grecque, il convient également de tenir compte des incidences de la crise des réfugiés. Si le coût inhérent à l'accueil des migrants a été estimé par la Banque de Grèce à 600 millions d'euros en 2016 au début du mois de février, celui-ci pourrait croître rapidement avec la fermeture de la route des Balkans – qui imposerait aux réfugiés de rester sur le territoire hellénique.

Je souhaiterais, pour clore mon propos, évoquer les aspects du troisième programme d'assistance qui demeurent indéterminés à ce jour. En premier lieu, le principe et les conditions d'une participation du Fonds monétaire international à ce programme restent imprécis. À ce titre, les

désaccords qui subsistent entre le Fonds, les institutions européennes et le gouvernement grec quant à l'ampleur et aux modalités de la réforme du système de retraites, actuellement en cours d'examen, ne laissent pas d'inquiéter.

second lieu, le cadre de En la « renégociation » de la dette grecque reste à définir. Celle-ci portera-t-elle uniquement sur le service de la dette ou concernera-t-elle également son principal? À cet égard, dans un rapport d'information publié en juillet dernier, j'ai mis en évidence le fait qu'une annulation de tout ou partie de la dette grecque viendrait dégrader le solde public des pays de la zone euro, en application des règles de la comptabilité nationale.

Pour ce qui est de la France, une réduction de 10 % de la dette de la République hellénique viendrait dégrader le déficit public de 4 milliards d'euros, soit de 0,2 point de PIB, l'année où la réduction serait constatée. Ceci est lié à l'« exposition » de notre pays à la dette grecque par l'intermédiaire du bilatéral accordé en 2010-2011 participation au Fonds européen de stabilité financière (FESF). À mon sens, cet aspect des choses, souvent ignoré, doit impérativement être en compte lorsque l'on s'interroge pris l'acceptabilité politique d'une réduction de la dette de la Grèce, en particulier dans les États en situation de déficit excessif.

Pour conclure, je pense qu'il faut porter sur la Grèce un regard teinté d'optimisme réaliste. Il ne fait aucun doute que la République hellénique détient de nombreux atouts et a, jusqu'à présent, consenti des efforts considérables pour améliorer sa situation économique et budgétaire. Cependant, le chemin vers un « retour à la normale » est encore long et semé d'embûches; aussi, les institutions européennes, de même que les États de la zone euro, devront encore se montrer des compagnons de route présents et exigeants.

Je vous remercie.